

PRÉVENIR ET GÉRER LES DONS INAPPROPRIÉS

SUBSTITUTS DU LAIT MATERNEL ET AUTRES PRODUITS INTERDITS

Un guide à l'intention du personnel des secours d'urgence, des donateurs et des gouvernements

En situation d'urgence :

Ne pas solliciter, donner, accepter ni distribuer de dons de substituts du lait maternel ou d'autres produits*



*Dons interdits

Les dons et les distributions non contrôlées des produits suivants mettent les nourrissons en danger :

- **Substituts du lait maternel**, notamment, préparations pour nourrissons, préparations de suite et laits de croissance
- **Autres produits laitiers**, par exemple, lait de vache (liquide ou en poudre), lait de soja, lait concentré, ou lait ou yaourt fermenté
- **Tisanes, jus et eaux pour bébés** commercialisés comme adaptés aux enfants de moins de six mois
- **Biberons, tétines ou tire-lait**
- **Tout aliment complémentaire** commercialisé comme adapté aux enfants de moins de six mois

Quel est le risque ?

Les produits donnés sont souvent :

- Non conformes au Code de l'Organisation mondiale pour la Santé (OMS)
- Dangereux (expirés, du mauvais type, de qualité douteuse, etc.)
- En trop grande quantité
- Étiquetés dans la mauvaise langue
- Approvisionnés de manière peu fiable
- Impossibles à utiliser de manière hygiénique en cas d'urgence
- Utilisés par des mères allaitantes, ce qui perturbe leur production de lait
- Dépourvus des consignes, du matériel et du soutien dont les pourvoyeurs de soins ont besoin pour nourrir sans danger les enfants ayant besoin d'un lait maternel



Les dons et les distributions non contrôlées sont directement responsables de la réduction de l'allaitement au sein, de l'augmentation de l'allaitement au lait maternelisé, de la malnutrition, et de la hausse du nombre de maladies et de décès.

1

Prévenez les dons

Connaissez-vous votre rôle ?



Ne sollicitez jamais de dons de produits de ce type.



Soyez au courant des politiques pertinentes.



Signalez tout appel aux dons, toute offre de don ou tout don réel (notamment sur les médias en ligne) aux autorités compétentes.

Gouvernements, coordinateurs et partenaires des clusters Santé et Nutrition

- Adoptez et diffusez une **politique** indiquant expressément que les dons ne seront pas acceptés.
- Veillez à ce qu'un **système de suivi et d'alerte aux violations ou aux dons** soit en place.
- **Sensibilisez constamment les principaux acteurs**, notamment ceux d'autres secteurs et les donateurs potentiels, aux dangers des dons et des distributions générales.
- **Partagez toujours les informations**, notamment les signalements de violations, à des fins d'intervention (par exemple, mise en application des lois) aux niveaux national et mondial (par exemple, NetCode).
- Mettez en place une **équipe spéciale chargée de la prévention et de la gestion des dons**.
- Élaborez et diffusez largement une **déclaration conjointe** auprès des parties prenantes principales, notamment les médias, les organes de communication et de logistique, les donateurs et les partenaires.



Secteur de la sécurité alimentaire

- Veillez à ce que les rations comprennent des **aliments complémentaires sûrs et appropriés**.
- Veillez à ce que l'aide alimentaire soit conforme au **Code de l'OMS** et que les produits interdits ne fassent jamais partie d'une distribution générale.



Douanes

- Mettez en place des mesures douanières et de **contrôle** à l'importation pour faire appliquer la politique gouvernementale.
- Tenez des **registres clairs** et communiquez régulièrement au sujet des articles de secours confisqués (source, type, quantité).



Donateurs

- Financez les **services et le matériel d'importance vitale**, par exemple, les aliments nutritionnels destinés aux mères, un soutien qualifié en matière d'allaitement maternel et des services de soutien à l'alimentation artificielle gérés de manière appropriée.



Secteurs de la protection de l'enfance et de la protection sociale

- **N'ajoutez jamais** de substituts du lait maternel dans les kits familiaux standards.
- **Coopérez** avec le secteur de la nutrition pour garantir un soutien à l'alimentation adapté aux nourrissons orphelins ou séparés de leur famille.



Armée, équipe logistique et responsables de la gestion des camps

- **Adoptez une politique** sur les dons et les distributions.
- **Rejetez les demandes** d'approvisionnement, de stockage, de transport et de distribution de produits réglementés en l'absence d'autorisation officielle.



Médias

- **Ne sollicitez pas** de dons de produits de ce type.
- Diffusez des informations encourageant **les acteurs à se montrer utiles** et non à proposer une aide préjudiciable.



2

Repérez et gérez les dons qui n'ont pu être évités

Les dons peuvent arriver au tout début d'une situation d'urgence. La préparation est fondamentale : cela permet d'économiser de l'argent, de gagner du temps et de sauver des vies.



1. Repérez et signalez les dons inappropriés

- Activez un système d'alerte aux violations ou aux dons (par exemple, formulaire de signalement en ligne).
- Sensibilisez l'ensemble des parties prenantes à l'importance et à la manière de signaler les dons, les distributions non contrôlées et toute autre infraction au Code.
- Partagez rapidement les alertes entrantes avec l'autorité de coordination de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant dans les situations d'urgence et l'équipe spéciale chargée de la prévention et de la gestion des dons.



2. Interceptez, transportez et stockez les produits en toute sécurité

- Convoquez l'équipe spéciale chargée de la gestion des alertes entrantes.
- Désignez un organisme (dans l'idéal, le ministère de la Santé) qui sera chargé d'intercepter rapidement les produits interdits.
- Mettez en œuvre des mesures de sécurité afin que les produits stockés ne soient pas volés ni réutilisés.

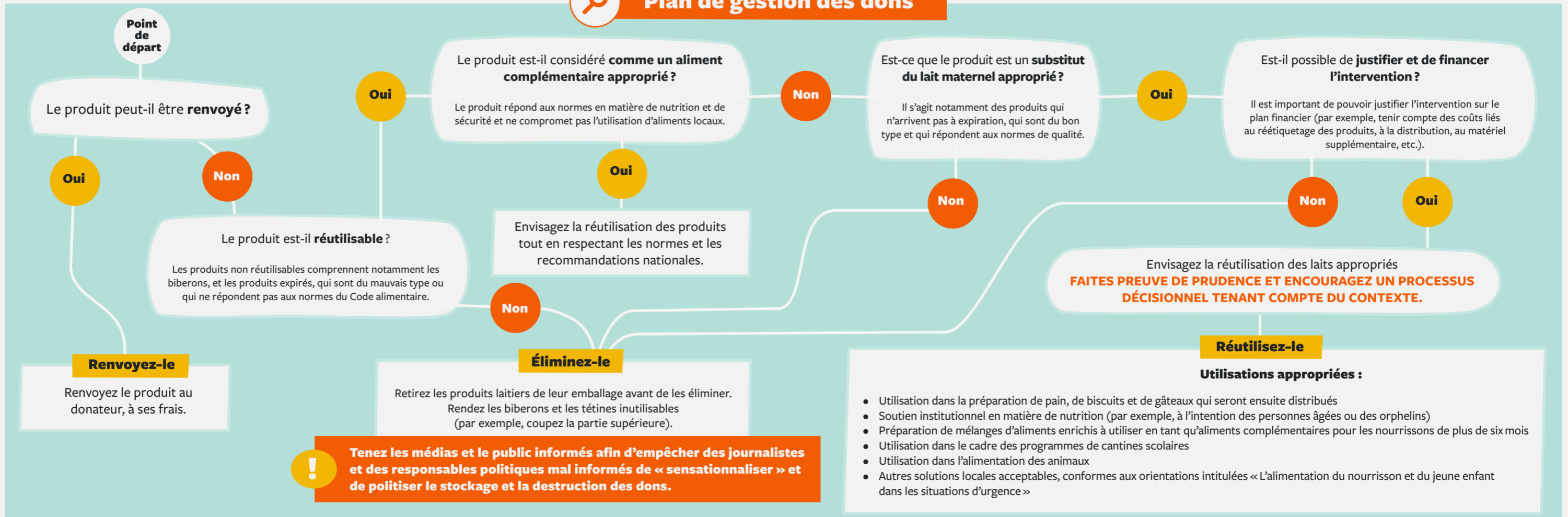


3. Assurez le tri et la manipulation des produits

- Élaborez un **plan de gestion des dons** pour orienter la prise de décisions à l'égard des produits interceptés.
- Mobilisez les ressources nécessaires à la mise en œuvre dudit plan, notamment le financement, l'expertise, les ressources humaines (notamment les équipes de tri et de manipulation), les entrepôts de stockage, le transport et l'équipement (par exemple, pour soulever ou détruire des produits).
- Gérez les dons conformément au plan de gestion des dons.



Plan de gestion des dons



Tenez les médias et le public informés afin d'empêcher des journalistes et des responsables politiques mal informés de « sensationnaliser » et de politiser le stockage et la destruction des dons.



Extrait de la série d'infographies du **Groupe de travail sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants dans les situations d'urgence**. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.enonline.net/ife.

